Municipalité de PIEDMONT

Service de l'urbanisme
670, Principale Piedmont (Québec)
J0R 1K0
☏ (450) 227-1888
🖷 (450) 227-6716
www.municipalite.piedmont.qc.ca
croy@piedmont.ca

CERTIFICAT D'AUTORISATION ENSEIGNE DE TYPE PANNEAU SANDWICH

Formulaire de demande

Demande numéro : _____

Certificat numéro : _____

NOUS TRANSMETTRE LE FORMULAIRE PAR COURRIEL, DANS LA BOITE À LETTRE DE L'HÔTEL DE VILLE OU LA POSTER POUR L'OBTENTION DE VOTRE CERTIFICAT

COCHEZ L'ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Emplacement ☐

Numéro civique	Rue	Code postal
Nom de l'établissement et contact sur place		Numéro de téléphone
Type de commerce		Superficie du local
Nom de l'ancien établissement		

Propriétaire ☐

Nom, Prénom (ou nom d'entreprise)			
Numéro civique	Rue	Ville	Code postal
☏ résidence	☏ travail	☏ cellulaire	Télécopieur / courriel

Requérant (si différent du propriétaire) ☐

Nom, Prénom (ou nom d'entreprise)			
Numéro civique	Rue	Ville	Code postal
☏ résidence	☏ travail	☏ cellulaire	Télécopieur

Description de l'enseigne dans la partie de l'ardoise:

TARIFICATION

Le coût de la demande est de 231.00$ pour le panneau -sandwich. Vous devez payer les frais lors du dépôt de la demande soit via votre compte bancaire (avec votre numéro de matricule ou par chèque). N'hésitez pas à nous contacter pour plus de détails.

Je _____ **soussigné(e) déclare que les renseignements ci-dessus sont exacts et que, si**
(Nom en lettres moulées)
le certificat demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des lois et règlements en vigueur pouvant s'y rapporter.

Signé à Piedmont, ce _____ **par** _____
(Date) **(Signature)**

PROCURATION

Je, propriétaire-soussigné, autorise_____ à signer en
(Nom de la personne mandatée)
mon nom tout certificat d'autorisation délivré par la Municipalité de Piedmont pour ma propriété située au : _____
(Propriété visée : adresse ou numéro de lot)

Signée le : _____ Signature :_____

Nom du propriétaire en lettres moulées :_____

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES APPLICABLES À UNE ENSEIGNE AMOVIBLE DE TYPE PANNEAU-SANDWICH :

Enseigne de type « sandwich » : Enseigne temporaire portative et amovible qui se replie sur elle-même de façon à pouvoir être visible de deux côtés.

Établissement : Lieu identifié par une seule raison sociale qui sert à l'exploitation d'une activité commerciale ou industrielle et qui détient un certificat d'usage de la municipalité.

1° Une seule enseigne est autorisée par établissement ou suite qui dispose d'un accès direct au domaine public;

2° L'enseigne amovible de type « panneau - sandwich » est autorisée pour tout établissement commercial ou industriel;

3° L'installation de l'enseigne est permise pendant les heures d'ouverture de l'établissement et doit obligatoirement être retirée lorsque le commerce est fermé;

4° Aucun éclairage n'est autorisé;

5° Aucune ornementation de la structure de l'enseigne n'est permise;

6° Il est obligatoire d'inscrire le nom de l'établissement de façon permanente dans la partie supérieure du cadrage de l'enseigne.

ENSEIGNE AMOVIBLE DE TYPE PANNEAU-SANDWICH

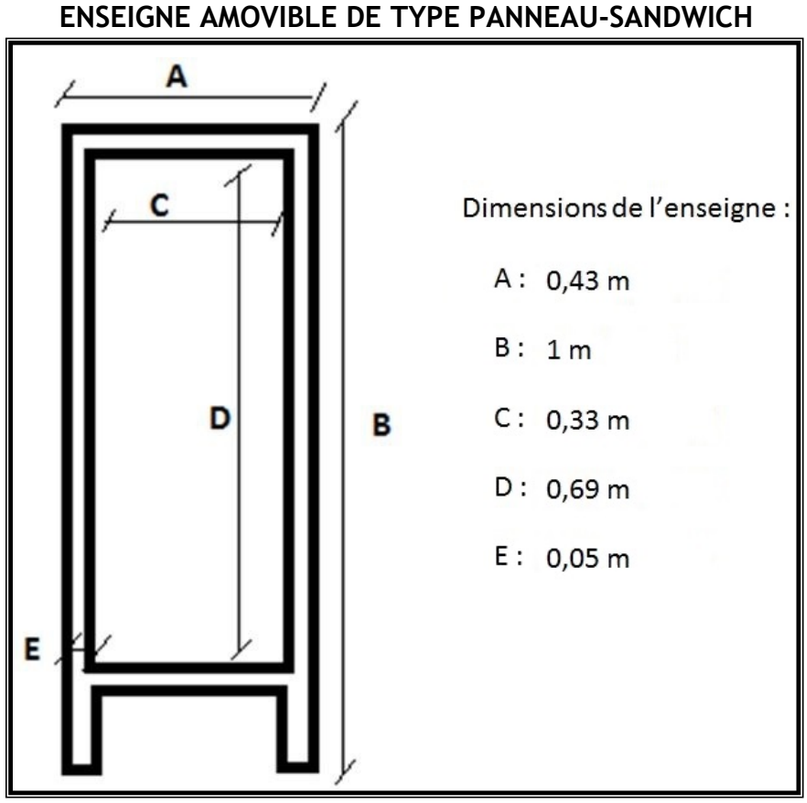

7° L'enseigne doit être construite avec cadrage de bois chanfreiné, de couleur bois antique naturel et avec surface en ardoise noire, selon les détails suivants :

- Dimensions de l'ardoise : 0,33 m de largeur par 0,69 m de hauteur
- Épaisseur du cadrage : 0,05 m
- Hauteur totale de l'enseigne : 1,0 m

au-devant

8° Toute enseigne doit être installée sur la propriété privée et à un minimum de 1 mètre de la limite de terrain;

9° L'enseigne doit être installée sur le même terrain que l'établissement qu'elle dessert, du local occupé par cet établissement;

10° L'enseigne doit reposer au sol et ne pas être surélevée;

11° En aucun cas l'enseigne ne doit obstruer la libre circulation des personnes, des biens ou des véhicules;

12° L'enseigne ne peut pas être installée dans une case de stationnement.

VEUILLEZ NOTER QUE DES DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE